

LA RURALITÉ

Le sens
du
passé

L'intelligence
du
présent

L'ambition
de
l'avenir

L'ESPRIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE... **L'ESSENTIEL**

DU 15 OCTOBRE 2025

Remise des médailles du travail aux agents de Terre d'Emeraude

10 agents de la collectivité ont reçu la médaille d'honneur suite à leurs années de travail au sein du service public.

La médaille d'honneur comporte 3 échelons :

- Argent, accordée pour 20 ans de services accomplis
- Vermeil, accordée pour 30 ans de services accomplis
- Or, accordée pour 35 ans de services accomplis

Service Animation, Enfance, Jeunesse

Sylvie LANZARINI

Directrice de l'Accueil de Loisirs de Val Suran
Médaille d'argent

Service Technique

Bertrand WEIGELE

Directeur des Services Techniques
Médaille d'argent

Service Social

Valérie PETIT DROSSARD

Secrétaire à l'EHPAD Résidence du Moulin
Médaille de vermeil

Delphine JULLIARD

Aide-soignante à l'EHPAD Résidence du Moulin
Médaille d'argent

Ratiba LACROIX

Aide-soignante à l'EHPAD Résidence du Moulin
Médaille d'argent

Elsa SOUSA VARELLA

ASH à l'EHPAD Résidence du Moulin
Médaille d'argent

Service Petite Enfance, Scolaire

Emmanuelle FARINETTI

ATSEM à l'école maternelle d'Orgelet
Médaille de vermeil

Véronique SAULNIER

ATSEM à l'école de Poids de Fiole
Médaille d'argent

Service Ordures ménagères

Laurent BREGAND

Ripeur
Médaille d'argent

Service Urbanisme

Instructrice en Droits des Sols

Christine MICHAUD
Médaille de vermeil

Philippe Prost, Président de Terre d'Emeraude, ainsi que l'ensemble des Vice-Présidents ont remercié les agents médaillés pour leur loyauté et leur engagement.



Crédit photo : Voix du Jura

Révision des statuts de Terre d'Émeraude Communauté et définition de l'intérêt communautaire

Les statuts votés en 2021 et révisés en 2022 ont fait l'objet de modifications sur différentes thématiques, notamment en matière de tourisme et de petite enfance et jeunesse que le Conseil communautaire a validé lors de sa séance. Cette modification statutaire sera soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois.

Parallèlement, la liste de certains établissements définis d'intérêt communautaire a fait l'objet de modifications concernant :

- Les équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire
- L'action sociale



DOMAINES ET PATRIMOINE - Principe de cession des locaux situés 12 rue Saint Roch à Clairvaux-les-lacs

La Communauté de communes a acté **le principe** de la cession des locaux situés 12, rue Saint Roch à Clairvaux les lacs à Mme SAIVE Estelle, pharmacienne de la commune, pour un prix de 600 000€. Cette décision fait suite à la recherche de nouveaux locaux dans le centre de Clairvaux les lacs par la pharmacienne, plus vastes, nécessaires à la diversification de son activité en vue de sa pérennité.



PLUi - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Petite Montagne

Lors de la Conférence des Maires réunie en amont du Conseil communautaire, le débat du projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de la Petite Montagne, a été exposé par Christelle Deparis Vincent (Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme et du cadre de vie) et Cyrille Journeaux adjoint au maire de la commune de Valzin en Petite Montagne.

Deux axes stratégiques ont été présentés : « La Petite Montagne, un territoire mettant en valeur ses ressources environnementales » et « La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire », avec des orientations spécifiques pour chaque axe.



PRISE DE PARTICIPATION – Soutien à la SCIC Ensemble Bi'Eau

La loi Égalim vise à favoriser une alimentation saine et durable, notamment en imposant une part de produits de qualité dans la restauration collective. Terre d'Émeraude Communauté soutient ces objectifs via ses compétences en développement économique, politiques agro-environnementales et environnement. Elle a participé au capital de la SCIC Ensemble Bi'Eau, qui promeut la production biologique locale. Face à des difficultés financières, le Conseil d'administration de la SCIC a proposé un plan de redressement incluant le recentrage de ses activités, l'augmentation du capital des EPCI membres et un apport au compte courant des associés.

Le Conseil Communautaire a acté l'augmentation de sa part au capital (10 000€) et l'apport d'un prêt remboursable sur 5 ans maximum à la SCIC (10 000€).



Les acteurs coopérateurs de nos territoires